

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

UV Tintentank Leica

Autres désignations commerciales

14060143506

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Printing Ink

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Leica Biosystems Nussloch GmbH

Rue: Heidelberger Str. 17-19

Lieu: D Nussloch

Téléphone: +49 (0)6224/143-0

Service responsable:

Responsable pour l'établissement de la fiche de données de sécurité:
sds@gbk-ingelheim.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence: INTERNATIONAL: +49 - (0) 6132 - 84463, GBK GmbH (24h - 7d/w - 365d/a)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Catégories de danger:

Liquide inflammable: Flam. Liq. 3

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Dam. 1

Sensibilisation respiratoire/cutanée: Skin Sens. 1

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: STOT SE 3

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 2

Mentions de danger:

Liquide et vapeurs inflammables.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Provoque des lésions oculaires graves.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

1-méthoxy-2-propanol; éther méthylique de monopropylèneglycol

2-[[[3-[(1-oxoallyl)oxy]-2,2-bis[[[(1-oxoallyl)oxy]méthyl]propoxy]méthyl]-2-

[[[(1-oxoallyl)oxy]méthyl]-1,3-propanediyl diacrylate

diacrylate d'hexaméthylène, diacrylate de 1,6-hexanediol

triacrylate de triméthylolpropane, éthoxylé

Mention d'avertissement:

Danger

Pictogrammes:

GHS02-GHS05-GHS07-GHS09



Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
- P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- P402+P404 Stocker dans un endroit sec. Stocker dans un récipient fermé.
- P410+P403 Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé.
- P411+P235 Stocker à une température ne dépassant pas 40 °C/104 °F. Tenir au frais.

Conseils supplémentaires

< 25 % du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue

2.3. Autres dangers

Inconnus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

N° CE	Substance	Quantité
N° CAS		
N° Index	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	
N° REACH		
203-539-1	1-méthoxy-2-propanol; éther méthylique de monopropylèneglycol	<70 %
107-98-2		
603-064-00-3	Flam. Liq. 3, STOT SE 3; H226 H336	
01-2119457435-35		
249-698-0	2-[[3-[(1-oxoallyl)oxy]-2,2-bis[[1-oxoallyl)oxy]méthyl]propoxy]méthyl]-2-[[1-oxoallyl)oxy]méthyl]-1,3-propanediyl diacrylate	<30 %
29570-58-9		
	Acute Tox. 4, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1, Aquatic Chronic 2; H302 H318 H317 H411	
	Multifunctional Acrylate 1	<15 %
	Eye Irrit. 2; H319	
	Multifunctional Acrylate 2	<15 %
	Eye Dam. 1; H318	
254-843-6	(2,4,6-trioxo-1,3,5-triazine-1,3,5(2H,4H,6H)-triylo)tri-2,1-ethanediyl ester	<10 %
40220-08-4		
	Eye Irrit. 2; H319	
235-921-9	diacrylate d'hexaméthylène, diacrylate de 1,6-hexanediol	<5 %
13048-33-4		
607-109-00-8	Eye Irrit. 2, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1; H319 H315 H317	
500-066-5	triacrylate de triméthylolpropane, éthoxylé	<5 %
28961-43-5		
	Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1; H319 H317	
01-2119489900-30		
	Photoinitiator	<5 %
	STOT RE 2, Aquatic Chronic 1; H373 H410	
278-355-8	Diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine oxide	1-3 %
75980-60-8		
015-203-00-X	Repr. 2; H361f	

Texte des phrases R, H et EUH: voir paragraphe 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Après inhalation

Eloigner immédiatement les personnes contaminées par le produit et les transporter à l'air frais.

Tenir la victime au chaud et au calme.

Consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Laver au savon avec une grande quantité d'eau.

Ne pas employer de solvants ou de diluants.

Après contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire, y compris sous les paupières, pendant au

moins 15 minutes.

Traitement chez un ophtalmologiste.

Après ingestion

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut entraîner des réactions allergiques

Irritant

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Mousse résistant aux alcools, poudre chimique, gaz carbonique (CO₂), eau pulvérisée.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, les gaz suivants peuvent se former et se dégager :

hydrocarbures.

Oxyde d'azote (NO_x).

Anhydrides phosphoriques (P_xO_x).

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines.

Prévenir les autorités compétentes en cas de pénétration dans les eaux, le sol ou les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel).

Collecter dans des récipients appropriés pour l'élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Informations concernant les équipements individuels de protection : voir chapitre 8.

Informations concernant l'élimination: voir chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail. Ne pas vider le récipient avec de la pression, récipient ne résiste pas à la pression ! Accès interdit aux personnes non autorisées. Utiliser un vêtement de protection individuelle. Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail. Maintenir les récipients hermétiquement fermés.

Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés. Maintenir les récipients hermétiquement fermés.

Indications concernant le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré.

Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

Température de stockage recommandée : < 40°C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
107-98-2	1-Méthoxy-2-propanol	50	188		VME (8 h)	
		100	375		VLE (15 min)	

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.

Protection des yeux/du visage

un équipement de protection des yeux

Protection des mains

Gants protecteurs à résistance chimique en nitrile, épaisseur de la couche minimum 0,4 mm, résistance à la pénétration (durée de port) environ 480 minutes, par exemple gant protecteur <Camatril Velours 730> de la société KCL (www.kcl.de).

La présente recommandation fait exclusivement référence à la compatibilité chimique et l'essai expérimental réalisé en conformité de la norme EN 374 sous conditions de laboratoire.

Les exigences peuvent varier en fonction de l'utilisation. D'où il est nécessaire d'observer en addition les recommandations du fabricant des gants protecteurs.

Protection de la peau

Vêtement de protection léger.

Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. (A-P2)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: Liquide
Couleur: Noir
Odeur: caractéristique

pH-Valeur: Donnée non disponible.

Modification d'état

Point de fusion: Donnée non disponible.

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 118-125 °C

d'ébullition:

Point d'éclair: 30 °C

Taux d'évaporation: 0,75

Limite inférieure d'explosivité: Env. 1,7

Limite supérieure d'explosivité:	Env. 11,5
Pression de vapeur: (à 25 °C)	11,7 hPa
Densité (à 20 °C):	0,9 g/cm ³
Hydrosolubilité:	Insoluble
Température d'inflammation:	Donnée non disponible.
Température de décomposition:	Donnée non disponible.
Viscosité dynamique: (à 25 °C)	<10 mPa·s

9.2. Autres informations

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Donnée non disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact des agents d'oxydation forts.

Réactions avec les acides forts et les alcalis.

10.4. Conditions à éviter

Informations concernant la manipulation en toute sécurité : voir chapitre 7.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition en utilisation conforme.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

1-méthoxy-2-propanol; éther méthylique de monopropylèneglycol

No.-CAS 107-98-2

DL50/cutanée/rat: 13500 mg/kg

DL50/orale/rat: 5000 mg/kg

CL50/inhalatif/rat: 6 mg/l

2-[[3-[(1-oxoallyl)oxy]-2,2-bis[[[(1-oxoallyl)oxy]méthyl]propoxy]méthyl]-2-

[[[(1-oxoallyl)oxy]méthyl]-1,3-propanediyl diacrylate

No.-CAS 29570-58-9

DL50/cutanée/rat: > 2000 mg/kg

DL50/orale/rat: 1350 mg/kg

Multifunctional Acrylate 1

DL50/cutanée/rat: > 2000 mg/kg

DL50/orale/rat: 1350 mg/kg

(2,4,6-trioxo-1,3,5-triazine-1,3,5(2H,4H,6H)-triy)tri-2,1-ethanediyl ester

No.-CAS 40220-08-4

DL50/cutanée/rat: > 2000 mg/kg

DL50/orale/rat: > 2000mg/kg

diacrylate d'hexaméthylène, diacrylate de 1,6-hexanediol

No.-CAS 13048-33-4

DL50/cutanée/rat: 3650 mg/kg

DL50/orale/rat: > 5000 mg/kg

triacrylate de triméthylolpropane, éthoxylé

No.-CAS 28961-43-5

DL50/cutanée/rat: > 2000 mg/kg

DL50/orale/rat: > 2000mg/kg

Photoinitiator

DL50/cutanée/rat: > 2000 mg/kg

DL50/orale/rat: > 2000mg/kg

Irritation et corrosivité

Provoque des lésions oculaires graves.

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Peut provoquer une allergie cutanée. (2-[[3-

[(1-oxoallyl)oxy]-2,2-bis[[[(1-oxoallyl)oxy]méthyl]propoxy]méthyl]-2-

[[[(1-oxoallyl)oxy]méthyl]-1,3-propanediyl diacrylate; diacrylate d'hexaméthylène, diacrylate de

1,6-hexanediol; triacrylate de triméthylolpropane, éthoxylé)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges. (1-méthoxy-2-propanol; éther méthylique de monopropylèneglycol)

Effets graves après exposition répétée ou prolongée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

1-méthoxy-2-propanol; éther méthylique de monopropylèneglycol

No.-CAS 107-98-2

CL50 (96h)/Leuciscus idus: > 4000 mg/l

CE50 (48h)/Daphnia magna: 23300 mg/l

diacrylate d'hexaméthylène, diacrylate de 1,6-hexanediol

No.-CAS 13048-33-4

CL50 (96h)/Poisson: 4,6 - 10 mg/l

EC50 (72h)/Algue: 1,5 mg/l

triacrylate de triméthylolpropane, éthoxylé

No.-CAS 28961-43-5

CL50 (96h)/Poisson: 1,95 mg/l

CE50 (48h)/Daphnia magna: 70,7 mg/l

EC50 (72h)/Scenedesmus subspicatus: 2,2 mg/l

Photoinitiator

CL50 (96h)/Brachydanio rerio : 3,5 mg/l

CE50 (48h)/Daphnia magna: > 0,56 mg/l

EC50 (72h)/Scenedesmus subspicatus:> 100 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), ce produit ne contient aucune substance PBT / vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

Information supplémentaire

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination

Élimination conformément aux prescriptions légales.

Étant donné que seulement les conditions d'utilisation chez l'utilisateur permettent d'attribuer un code spécifique de déchets, il n'est pas possible de spécifier un code de déchets pour ce produit de départ en conformité avec le répertoire Européen de déchets.

Le code spécifique de déchets doit être déterminé en accord avec l'entreprise de traitement de déchets en charge / le fabricant / les autorités compétentes.

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU:

UN 1210

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

ENCRES D'IMPRIMERIE, inflammables

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

3

14.4. Groupe d'emballage:

III

Étiquettes:

3



Code de classement: F1
 Quantité limitée (LQ): 5 L
 Catégorie de transport: 3
 N° danger: 30
 Code de restriction concernant les tunnels: D/E

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU: UN 1210
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: ENCRE S D'IMPRIMERIE, inflammables
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 3
14.4. Groupe d'emballage: III
 Étiquettes: 3



Code de classement: F1
 Quantité limitée (LQ): 5 L

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU: UN 1210
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: PRINTING INK flammable (Dipentaerythritol, penta/hexyl acrylate, Photoinitiator)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 3
14.4. Groupe d'emballage: III
 Étiquettes: 3



Quantité limitée (LQ): 5 L
 EmS: F-E, S-D

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU: UN 1210
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: PRINTING INK flammable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 3
14.4. Groupe d'emballage: III
 Étiquettes: 3



Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 10 L
 IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 355
 IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 60 L
 IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 366
 IATA-Quantité maximale (cargo): 220 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: oui



14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas de précautions spéciales.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Le transport est effectué seulement dans des récipients homologués et appropriés.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

2010/75/UE (COV): < 70%

Prescriptions nationales

Classe de contamination de l'eau (D): 3 - pollue fortement l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Chapitre: 1

Abréviations et acronymes

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure

IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA/ICAO = International Air Transport Association / International Civil Aviation Organization

MARPOL = International Convention for the Prevention of Pollution from Ships

DOT = Department of Transportation

TDG = Transport of Dangerous Goods

GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

REACH = Registration, Evaluation, Authorization and Restriction of Chemicals

CAS = Chemical Abstract Service

EN = European norm

ISO = International Organization for Standardization

DIN = Deutsche Industrie Norm

PBT = Persistent Bioaccumulative and Toxic

vPvB = Very Persistent and very Bio-accumulative

LD = Lethal dose

LC = Lethal concentration

EC = Effect concentration

IC = Median immobilisation concentration or median inhibitory concentration

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H361f Susceptible de nuire à la fertilité.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Les indications des points 4-8 et 10-12, ne s'appliquent pas lors de l'utilisation et de l'emploi régulier du produit (voir renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités.

Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances.

Veillez s'il vous plaît prendre en compte les conditions de livraison de la/des feuille/s d'instructions correspondantes.

Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.

(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)